



NEFF Franck
Secrétaire départemental
07.62.54.13.13

Marseille, le 14 octobre 2020

Aux Conseillers Pédagogiques des Bouches du Rhône

Objet : Formation constellation (plan Français et Mathématiques)

Chers collègues CPC,

Les très nombreuses missions qui vous incombent, s'empilant, croissant sans cesse d'année en année, ont rendu vos conditions de travail inacceptables. Elles ont réduit considérablement les possibilités de conseils auprès des collègues, votre mission première.

Vos responsabilités ne cessent de s'alourdir avec une rémunération très insuffisante, ce qui engendre dans notre département un manque de CPC, certains de nos collègues ayant préféré retourner en classe.

En cette rentrée, dans les départements, se met en place la réforme de la formation sous forme de « constellations », sur consignes du Ministre Blanquer.

Il s'agit d'une transformation sans précédent de la formation continue et une remise en cause de la liberté pédagogique. En effet, l'enseignant d'une classe va faire l'objet de visites renouvelées obligatoires sans qu'il puisse s'y opposer alors que, traditionnellement, en France, le seuil de la classe ne peut être franchi sans l'accord de l'enseignant. Le travail du professeur sera donc exposé et mis en débat par le CPC et les collègues.

Les premières remontées du "terrain" sont sans équivoque : de nombreux collègues perçoivent ce dispositif comme intrusif ; ils considèrent aussi qu'il remet en cause leur droit au libre choix de la formation continue.

Pour le SNUDI-FO, il s'agit d'une modification significative de notre statut désormais vouée à se pérenniser. C'est une déclinaison de l'accompagnement des personnels prévue par PPCR. C'est une transformation dont nous ne voulons pas.

Dans ce contexte de défiance vis-à-vis de ces « constellations » votre position est délicate : vous êtes missionnés par le Ministre pour la mise en œuvre de ce dispositif dont la plupart de nos collègues ne veulent pas. Vous risquez d'être perçus comme évaluateurs permanents, ce qui nuira aux relations que vous avez pu nouer avec les collègues.

D'après le guide qui vous a été destiné, ces « constellations » correspondent pour vous à 105 journées de travail par an. Ces heures de travail s'ajoutent aux animations pédagogiques « ordinaires », à leur préparation, au suivi des collègues, à la charge de travail administratif... Ce dispositif crée de fait et à nouveau, un surcroît de travail.



Fédération Nationale de l'Education, de la Culture et de la Formation Professionnelle

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et des Professeurs des Ecoles de l'Enseignement public

Vieille Bourse du Travail 13 rue de l'Académie 13001 MARSEILLE



04.91.00.34.22



07.62.54.13.13



09.57.49.82.49



contact@snudifo13.org



www.snudifo13.org

Le SNUDI-FO a été reçu par les représentants du Ministre le jeudi 8 octobre. Nous y avons évoqué la dégradation de vos conditions de travail et l'insuffisance de vos rémunérations. Le Ministre renvoie la discussion sur le « Grenelle des Professeurs » qui va prochainement s'ouvrir.

Le syndicat départemental a également été reçu par le nouveau DASEN (M. STANEK) qui a confirmé qu'il n'était pas judicieux d'imposer les visites de CPC ou de pairs dans les classes si le titulaire n'était pas volontaire.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos témoignages ou toute situation pouvant illustrer les conséquences de la mise en œuvre de ce dispositif. Le SNUDI-FO 13 se tient à votre disposition pour toute question et pour établir votre cahier de revendications. Nous ne manquerons pas de vous faire suivre nos comptes-rendus.

N'hésitez pas à nous contacter à contact@snudifo13.org ou à nous joindre au 07.62.54.13.13

Très cordialement,

Pour le bureau du SNUDI FO 13

Franck NEFF, secrétaire départemental

0762541313